



RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Agence Parcs Canada Service national de passation de marchés 3, passage du Chien-d 'Or Québec, QC, G1R 3Z8

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada 3, passage du Chien-d 'Or Québec, QC G1R 3Z8

Title-Sujet Stabilisation des murs de		Date
maçonnerie partie Sud		29 août 2016
Solicitation No No. de l'invitation 5P300-16-5336		Client Ref. No. – No. de réf du client.
GETS Reference No. – No de referen	ce de	SEAG
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14h on – le 16-09-2016	Fu: He	me Zone seau horaire - ure avancée de st (HAE)
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: [Other-Autre:
Address Inquiries to: - Adresser tout renseignements à :	te den	nande de
Sylvie Lagacé, sylvie.lagace@pc.gc.ca		
Telephone No No de téléphone 418 455-4817		lo. – No de FAX: 6 648-5392
Destination of Goods, Services, Destinations des biens, services		
LHN DE LA CITADELLE-D'HAL	IFAX	(
Vendor/Firm Name and Addres Raison sociale et adresse du fou l'entrepreneur	-	eur/de
Telephone No No de téléphone:		
Facsimile No N° de télécopieur :		
Email - Courriel :		
Name and title of person authorized Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisé fournisseur/ de l'entrepreneur	_	
Name / Nom	Γitle /	Titre
Signature		Date



INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUMISSION À DEUX ENVELOPPES

Votre soumission doit être soumise en deux sections distinctes. Reportez-vous à l'IP05 des Instructions particulières aux soumissionnaires.

DÉPÔT DIRECT

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Sylvie Lagacé à sylvie.lagace@pc.gc.ca afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: http://www.depotdirect.gc.ca

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Disposition relatives à l'intégrité Déclaration de condamnation à une infraction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Livraison des soumissions
- IP06 Révision des soumissions
- IP07 Ouverture des soumissions
- IP08 Résultats de l'appel d'offres
- IP09 Fonds insuffisants
- IP10 Période de validité des soumissions
- IP11 Documents de construction
- IP12 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Critère obligatoire

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1 – TABLEAU DES PRIX

- APPENDICE 2 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS
- APPENDICE 3 POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE
- APPENDICE 4 FORMULAIRE DE QUALIFICATION CRITÈRES OBLIGATOIRES
- ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE
- ANNEXE B ATTESTATION SST

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

a. Déclaration de condamnation à une infraction

avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

 Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat/5/R

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page

1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le mercredi 7 septembre 2016 à 9 :00 am (HAA).

Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au lieu de rencontre suivant :

Barrière avant de la Citadelle-d'Halifax. Les entrepreneurs devront payer le stationnement ou prévoir stationner à l'extérieur du site.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante un (1) jour ouvrable à l'avance pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite à sylvie.lagace@pc.gc.ca. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite planifiée. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la rencontre pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Section IG09 de R2710T est remplacé par le texte suivant:

- 1. L'offre doit être présentée suivant une procédure "à deux enveloppes", les deux enveloppes seront fermées et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de l'offre. Toutes les enveloppes doivent être fournies par le Soumissionnaire.
- 2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et soumis au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des offres. L'offre doit être reçue avant la date et l'heure fixée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit veiller à ce que les informations suivantes sont clairement imprimées ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe de l'offre:
- a. No. de sollicitation;
- b. Nom du soumissionnaire;
- c. Adresse de retour: et
- d. Date de clôture et de l'heure.
- 3. Le formulaire de qualifications (Annexe 4), et tout document associé nécessaire (s), est fermé et scellé dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimée ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe:
- a. ENVELOPPE 1 QUALIFICATIONS;
- b. No. de sollicitation; et
- c. Nom du Soumissionnaire.
- 4. Le formulaire de soumission et d'acceptation (BA), Tableau des prix, et garantie de soumission le cas échéant, doivent être enfermés et scellés dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimée ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe:
- a.. ENVELOPPE 2 PRIX:
- b. No. de sollicitation; et
- c. Nom du Soumissionnaire.
- 5. La livraison opportune et correcte des offres est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante:

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à

l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 2 PRIX RÉVISÉ;
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

- 1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
- 2. Enveloppe 1 Qualification Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
- 3. Enveloppe 2 Prix L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
- Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1

IP08 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant par courriel à sylvie.lagace@pc.gc.ca

IP09 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.

- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP10 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une (1) copie papier des dessins et une copie digitale signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP 12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance
 - En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.
- 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Condition	ons supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Signature

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

- 1) Projet : Stabilisation des murs de maçonnerie partie Sud LHN de la Citadelle-d 'Halifax
- 2) Numéro de l'appel d'offres : 5P300-16-5336

Nom:			
Adress	e:		
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA
Le sou	OFFRE missionnaire offre a mission pour le MOI	u Canada d'exécuter les travaux du NTANT TOTAL DE LA SOUMISSIO	ı projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents ON INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.
		IDITÉ DES SOUMISSIONS retirée pour une période de trente	(30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.
À l'acc		l'entrepreneur par le Canada, un c	contrat exécutoire est formé entre le Canada et x mentionnés aux Documents du contrat.
SA06	DURÉE DES TRA	VAUX	
L'entre	preneur doit exécute	er et compléter les travaux de l'octro	oi de contrat au 31 mars 2018.
Le sou garanti		sa soumission une garantie de soui	mission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la - Services de construction - Exigences relatives à la
SA08	SIGNATURE		

Date

APPENDICE 1 – TABLEAU DES PRIX (2 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Stabilisation des murs de maçonnerie partie Sud, Citadelle d'Halifax

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1.	Conditions générales	Forfaitaire			
2.	Mur d'Escarpement Région No.1	Forfaitaire			
3.	Barrière de chaîne				
	a) Retirer et remplacer	m	150		
	b) Nouvelles sections	m	180		
4.	Counterscarpe Gallerie Région No.1	Forfaitaire			
5.	Counterscarpe Gallerie Région No.2	Forfaitaire			
6.	Magazine Sud, Mur Nord	Forfaitaire			
7.	Mur d'escalier cour anglaise	Forfaitaire			
8.	Échafaudage	m ²	8900		
9.	Échafaudage couvert	m ²	2000		
10.	Rejointoiement				
	a) Pierre de fer	m ²	4950		
	b) Granite	m ²	3950		
11.	Coulis	m ³	18		
12.	Ancrage de maçonnerie	chaque	50		

Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
13.	Pierres d'importation				
	a) Pierre de fer	m ³	2		
	b) Granite	m ³	2		
14.	Retirer et remplacer les couronnements				
	a) Mur de Parade	m	333		
	b) Mur de Counterscarpe	m	30		
15.	Retirer et remplacer les pierres à eau	m	275		
16.	Pierre de fer reconstruite				
	a) Retirer	m ²	250		
	b) Reconstruire	m ²	250		
17.	Granite reconstruit				
	a) Retirer	m ²	320		
	b) Reconstruire	m ²	320		
18.	Maçonnerie back-up				
	a) Retirer	m ³	265		
	b) Reconstruire	m ³	265		
19.	Réparations de voûte en briques				
	a) Demi-casemates	m ²	20		
	b) Gallerie d'armes	m ²	24		
20.	Réparations Demi-Casemate Doublure SES	Forfaitaire			
	MO	NTANT TOT		SOUMISSION es taxes applicable(s)	\$

FIN DE LA SECTION

APPENDICE 2 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.				

APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

L'autorité contractante est :

Nom: Sylvie Lagacé

Titre: Conseillère, Marchés et approvisionnement

Ministère: Agence Parcs Canada

Division : Section des opérations contractuelles/

Direction générale de la dirigeante Principale des Finances Adresse : 3, passage du Chien-d'Or, Québec, QC, G1R 3Z8

Téléphone: 418 455-4817

Courriel: sylvie.lagace@pc.gc.ca

Responsable technique :	À être communiqué à l'octroi de contrat
Nom :	
Titre:	
Ministère:	
Division:	
Téléphone :	
Courriel :	

APPENDICE 4 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

CRITÈRES OBLIGATOIRES (MC)

À défaut de soumettre les pièces justificatives avec leur soumission, l'offre sera considérée comme non recevable et rejetée.

Parcs Canada se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies. Les références soumises peuvent être vérifiées par le Canada.

Les critères obligatoires doivent TOUS être rencontrés afin de procéder à la seconde étape de l'évaluation financière.

Le plus bas soumissionnaire répondant aux critères obligatoires sera recommandée pour l'attribution du marché.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

MC1 ENTREPRENEUR AVEC EXPÉRIENCE EN MAÇONNERIE PATRIMONIALE

L'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale ou l'équipe de son sous-traitant désignée doit démontrer **AU TABLEAU 1.** qu'il possède l'expérience passée de projets de maçonnerie en travaux de pierre patrimoniale ; acquis au cours des cinq (5) dernières années.

MC2 L'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale ou l'équipe de son sous-traitant désigné doit démontrer AU TABLEAU 1. Ci-joint, avoir complété au moins un (1) PROJET SIMILAIRE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES D'UNE VALEUR MINIMALE DE 1 MILLION \$ (taxes applicables non incluses).

MC3 L'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale ou l'équipe de son sous-traitant désignée doit démontrer AU TABLEAU 1. Ci-joint, QU'IL POSSEDE L'EXPERIENCE REQUISE, en respectant les normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, DE L'ENSEMBLE DES TACHES SUIVANTES CONJOINTEMENT AU SEIN DU PROJET N ° 1.

- RATISSER JOINTS Â LA MAIN ;
- COUPE DE PIERRE TRADITIONNELLE ;
- TECHNIQUE DE SUPERPOSITION ;
- REJOINTOIEMENT HISTORIQUE.

Le Tableau 1. Doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable accompagnée de la fiche de références.

TABLE 1. Expérience de l'entrepreneur en travaux de maçonnerie patrimoniale (MC1 à MC3)

Projet #1

Nom du projet:			
Valeur totale du projet de maçonnerie patrimoniale (avant taxe):			
Adresse :			
Ville:			
Pays:			
Date de début (mois / année):			
Date de fin (mois / année):			
Description du projet:			
Nom de l'organisation:			
Sous-traitant (si applicable):			
Svp, veuillez cocher chaque tech	hnique de disciplines ma	îtrisées pour le projet :	
Ratisser joints à la main	oui □	non □	
Couper la pierre	oui □	non □	
Technique de superposition	oui □	non □	
Rejointoiement historique	oui □	non □	

FORMULAIRE DE REFERENCE CLIENT PROJET No. 1 (1 page)

Lettre de référence client								
Le projet qui est présenté par le so	oumissionnaire doit démontre	er les exigences requises:						
Cela confirme que l'entrepreneur s	Cela confirme que l'entrepreneur suivant,							
a exécuté le travail pour le projet suivant qui inclus des travaux de maçonnerie patrimoniale								
Détails du projet:								
Nom du projet:								
Emplacement des travaux (adresse								
Je certifie les informations fournies	dans ce formulaire de référer	nce du client sont exacts et véridiques						
Nom du Client	Titre	Signature						
Nom de la firme client	 Téléphone	Date						

M4 EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET

- Le chargé de projet du chantier de maçonnerie doit avoir un minimum de dix (10) années d'expérience » dans la gestion globale, l'organisation sous-jacente et la planification des projets de maçonnerie.
- 2. Le chargé de projet du site de maçonnerie doit avoir géré trois projets (3) complétés qui répondent chacun aux critères suivants:
 - 1. Les projets achevés doivent chacun avoir une valeur minimum de 400 000 \$ (avant taxes).
 - 2. Les projets achevés doivent avoir été réalisés au cours des dix (10) ans.

Un chargé de projet qui possède l'expérience nécessaire en maçonnerie du patrimoine peut inclure les projets réalisés par l'entrepreneur général ou réalisé chez un tiers.

. ,			•	Ü							
Nom du	ı cha	rgé de pro	jet qui se	era mandaté a	au préser	nt projet: _					
	1.			rgé de projet des projets d	•		, ,	•	nce dans	la gestion	n et
				OUI		NON					

2. Identifier les projets qui démontrent l'expérience du chargé de projet

TABLE 2. Expérience du chargé de projet (MC4)

Projet #1

Nom du projet:	
Valeur totale des travaux de maçonnerie patrimoniale (avant taxe):	
Adresse:	
Ville:	
Pays:	
Date de début (mois/année) :	
Completion Date (mois/année) :	
Description du projet:	
Nom de l'organisation:	
Sous-traitant (si applicable):	

TABLE 2. Expérience du chargé de projet

Project #2

Nom du projet:	
Valeur totale des travaux de maçonnerie patrimoniale (avant taxe):	
Adresse:	
Ville:	
Pays:	
Date de début (mois/année) :	
Completion Date (mois/année) :	
Description du projet:	
Nom de l'organisation:	
Sous-traitant (si applicable):	

TABLE 2. Expérience du chargé de projet

Project #3

Nom du projet:	
Valeur totale des travaux de maçonnerie patrimoniale (avant	
taxe):	
Adresse:	
Ville:	
Pays:	
Date de début (mois/année) :	
Completion Date (mois/année) :	
Description du projet:	
Nom de l'organisation:	
Sous-traitant (si applicable):	

Le Tableau 2. Doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

	ANNE	EXE A – AT	FESTATION	N D'ASSURAN	NCE Page	1 of 2
Description et lieu des travaux					Nº du cor	ntrat
					Nº du pro	jet
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville I	Province	Code postal		
Assuré additionnel						
Sa Majesté la Reine du chef du Canada représ	entée par le ministre de l'Environnement	t, agissant pour le com	pte de l'Agence Parc	s Canada.		
Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J/M/A	Limites de la responsabilité		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale				\$	\$	\$
Responsabilité civile complémentaire/excédentaire				\$	\$	\$
X Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
Responsabilité en matière de pollution				☐ Par incident☐ Par sinistre	\$	Global \$
Responsabilité maritime				Li i di sinistre		\$
Responsabilité aérienne				☐ Par incident☐ Par sinistre	\$	Global
						\$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$
J'atteste que les polices ci-dessus ont été én dispositions applicables de la page 2 de l'atte				ue ces polices sont présen	tement en vigueur et con	nprennent les garanties et
Nom de la personne autorisée à signer pour le co	Numéro d	e téléphone				
Signature				Date J / M / A	\ \	

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile commerciale

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis

- (a) dynamitage;
- battage de pieux et travaux de caisson;
- c) reprise en sous-œuvre;
- d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter les limites inférieures suivantes :

- a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite:
- un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers/risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution

La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.

Coordonnées

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Adresse

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une reunion a ete organisee pour discuter des risques et de l'acces au lieu de travail; tous les risques
	connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et
	provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la
	santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les
	équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel
	de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les
	utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé
	et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis
	en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début
	des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances
	dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin
	d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les
	précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures
	d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
•	
Je soussig	gné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que
-	

Je soussigne,	(entrepreneur), atteste que j´ai lu, que je comprends et qu	ue mo
même, de même que mon e dans le présent document e	treprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences expos	sées
Nom	Signature	
Date		